

## ***Amnesty International's recommendations to all candidates in the South Korean presidential election***

### **1. Restore Fundamental Rights**

#### **Release all prisoners of conscience**

Amnesty International regards as prisoners of conscience those who are detained for their beliefs or because of their ethnic origin, sex, colour, language, national or social origin, birth or economic status - who have not used or advocated violence. The organization believes the imprisonment of such people cannot be justified in any circumstances and that they should be immediately and unconditionally released. In recent years hundreds of prisoners of conscience have been arrested in South Korea and some have been imprisoned for long periods. Some are elderly men who have already spent 15 or 20 years in prison, but many others are younger people convicted under sweeping and vague provisions of the National Security Law.

Candidates who make a clear commitment to release all prisoners of conscience would show that they are genuinely willing to mark a new departure for South Korea.

#### **Review the situation of long-term political prisoners**

Amnesty International believes that all political prisoners are entitled to a fair trial. The organization knows of at least 20 political prisoners who were sentenced to long prison terms during the 1970s and 1980s after being tortured. They were tried under procedures which fell far short of international standards for fair trials. It is unacceptable that modern Korea should continue to neglect these victims of a recent past when there was far less respect for human rights.

Candidates should commit themselves to reviewing the situation of all long-term political prisoners, or ordering their release.

#### **End restrictions on released political prisoners**

Prisoners of conscience who have been released are often not completely free. Many are required to make a regular report of their activities to the police and Amnesty International knows of several former prisoners who have been refused permission to travel abroad. The restrictions hamper legitimate, peaceful activities which other South Korean citizens can carry out. Surveillance of and restrictions on the legitimate activities of former prisoners of conscience constitutes a violation of their rights to privacy and freedom of movement and should be stopped immediately.

Candidates should commit themselves to ending restrictions on released political prisoners, and ensuring that any restrictions that are imposed can be effectively challenged before an independent tribunal.

### **Develop cooperation with human rights defenders**

A country which is committed to human rights is one which values and respects the work of human rights activists, lawyers and non-governmental organizations working in this field. Their work should be protected and encouraged.

Candidates should commit themselves to protecting the work of human rights defenders, as well as increasing cooperation between the government administration and all groups concerned with human rights issues. In particular, they should systematically seek the views of these organizations on matters affecting human rights and encourage their public activities.

## **2. Enhance Safeguards for Human Rights**

### **Seek the truth about past and present human rights violations**

There should be a thorough, impartial and independent investigation into all reported human rights violations in South Korea, past and present. This includes the May 1980 killings in Kwangju and cases of torture, political arrest and unfair trial carried out under past administrations. Those responsible for human rights violations, past and present, should be brought to justice.

Amnesty International urges presidential election candidates to commit themselves to ensuring that the investigation of all reported human rights violations conforms to international human rights standards and the Vienna Declaration and Programme of Action, issued by the UN World Conference on Human Rights in June 1993. These standards seek to end impunity for human rights violations. They state that all reports of human rights violations should be thoroughly and impartially investigated, the results of investigations should be made public, those responsible for such violations should be brought to justice, and victims should receive adequate compensation.

### **Legislate against discrimination and promote human rights**

The year 1998 will be the 50th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights. A new President in South Korea should take this opportunity to promote the importance of civil, political, economic and social rights throughout Korean society, for example by integrating human rights education into primary and secondary school teaching. Training on human rights and related legal issues should be a requirement for government officials, law enforcement and military personnel.

Presidential election candidates should make a commitment to promote equality throughout Korean society in order to prevent social and institutional discrimination against women and other disadvantaged groups. They should also commit themselves to developing human rights education and training.

#### **Develop public consultations on establishing a Human Rights Commission**

Independent national Human Rights Commissions are contributing in some countries to safeguarding and promoting human rights. Amnesty International believes that Human Rights Commissions established in accordance with United Nations standards for independence, scope of action and resources, can play a positive role in safeguarding human rights. In South Korea such a commission could help investigate complaints of past human rights violations and contribute to ending other violations.

Such a commission's mandate could include investigation of reported human rights violations, making suggestions for legislative reforms and taking a lead in human rights education work. However, the commission should not be seen as a substitute for effective legal structures and an independent judiciary

To be effective, a Human Rights Commission must be independent and impartial, and must command the trust and respect of human rights defenders nationwide. In order to ensure this, Amnesty International recommends that presidential election candidates commit themselves to developing detailed and public consultations with all sectors of society concerned with human rights, on the establishment of a Human Rights Commission.

### **3. End Torture and All Forms of Ill-Treatment**

#### **End all forms of torture and cruel, inhuman or degrading treatment**

Torture and ill-treatment of detainees by police and security agencies must not be tolerated. In practice this means introducing effective measures to end the widespread use of sleep deprivation, threats, coercion and sometimes beatings of suspects in custody aimed at obtaining a confession. There should be a thorough and independent investigation of all such reported human rights violations, ensuring that those responsible be brought to justice. Training of law enforcement officials should include human rights law.

Amnesty International calls on all presidential election candidates to state unequivocally that they will not tolerate the use by law enforcement officials of torture or of any form of cruel, inhuman or degrading treatment or punishment. Candidates should commit themselves to reinforcing existing legislation against torture and to monitoring the effective implementation of this legislation.

**Improve prison conditions**

Conditions of imprisonment for all prisoners should be improved. In particular, there is a need for more and better medical facilities in prisons and provision of warmer clothing and heating in the winter. Political prisoners should not be isolated from other prisoners, denied meetings with lawyers or denied the opportunity to correspond with supporters.

Presidential election candidates should commit themselves to reforming policies and practices concerning conditions of detention to bring them into line with international human rights standards.

**End the practice of forced "conversion"**

The system of ideological "conversion" must be ended. This is a system whereby some political prisoners are pressurized by prison authorities to "convert" by signing a statement renouncing communism. Those who refuse are denied rights and privileges granted to other prisoners and are not considered for release on parole. Amnesty International believes "conversion" is being used arbitrarily against certain political prisoners and that it is a violation of a prisoner's right to his or her own political opinions.

Amnesty International urges candidates to commit themselves to ending the use of "conversions" in political cases.

**4. Reform Legislation****Amend the National Security Law**

The National Security Law should be amended in accordance with international standards and so that provisions which punish non-violent political activities are removed. Many provisions of the National Security Law are vaguely worded and open to misuse. In recent years hundreds of innocent people have been detained under the law on the grounds that they have "praised" or "benefitted" North Korea or engaged in some ill-defined "anti-state" activity.

Like every country, South Korea has legitimate security needs. International human rights standards recognize the legitimate needs of states in that field. However in South Korea national security concerns have often been invoked as an excuse to justify human rights violations against real or alleged members of peaceful political groups. Too many governments have used the threat from North Korea as an excuse to crack down on opponents, especially those with left-wing views. The activities of artists, writers, publishers and journalists have also been hampered through the application of the National Security Law.

Amnesty International urges presidential candidates to commit themselves to amending the National Security Law so that it is brought fully into line with international human rights standards.

**Prevent human rights violations by the Agency for National Security Planning**

The Agency for National Security Planning (ANSP) should be made more accountable for its actions and the government should ensure that none of its officials are responsible for human rights violations. The ANSP's powers to investigate South Koreans under the National Security Law were restricted in 1994 because of its poor human rights record and a lack of democratic control over its activities. But in 1996 these same powers were restored, without additional curbs or measures to ensure that these powers are not abused. Amnesty International is gravely concerned that the ANSP's considerable powers may be used again in future to investigate people solely by reason of their legitimate political activities, and that ANSP officials will continue to enjoy virtual immunity for human rights violations.

Amnesty International urges presidential candidates to commit themselves to limiting the powers of the ANSP, preventing its officials from carrying out human rights violations and reinforcing the agency's accountability to elected authorities.

**Abolish the death penalty and commute death sentences**

The death penalty is the ultimate cruel and inhuman punishment, which violates the fundamental right to life. It is often used against the poorest and most vulnerable members of society and is an irreversible punishment which cannot be undone in case of miscarriage of justice. In South Korea, people sentenced to death are held in virtual isolation from the outside world. Executions are not announced in advance, making it more difficult for lawyers to ensure that all opportunities for legal recourse have been exhausted before an execution takes place.

There is no evidence that the death penalty has a unique deterrent effect against crime. The number of countries using the death penalty has been dropping steadily in recent decades.

Amnesty International calls on presidential candidates to commit themselves to abolishing the death penalty for all crimes. As a temporary measure pending abolition, the candidates should commit themselves to commuting all death sentences. South Korea should join the growing number of countries which have abolished the death penalty in law.

## **5. Implement and promote international human rights standards**

### **Amend labour legislation in line with international standards**

Labour legislation should be reviewed and amended so that it conforms with international standards concerning freedom of association and labour rights. In particular, independent trade unions should be granted effective legal recognition and teachers and other government employees should be entitled to join a trade union. Trade union members and workers should not be arrested solely for taking strike action or demonstrating in defence of their basic rights. South Korea should commit itself to protecting basic labour rights by ratifying Conventions 87 and 98 of the International Labour Organisation (ILO), which guarantee the rights to establish and join a trade union and to be protected from discrimination.

Amnesty International urges all presidential candidates to commit themselves to amending South Korean labour laws to bring them into line with relevant international standards, in particular ILO Conventions 87 and 98.

### **Effectively implement international human rights treaties**

South Korea should implement fully the international conventions to which it is a party. These include the Convention relating to the Status of Refugees; the International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR) and the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CAT). With regard to the last two instruments, the recommendations made by the Human Rights Committee in July 1992 and by the Committee against Torture in November 1996 have still not been fully implemented.

Amnesty International urges presidential candidates to ensure that the recommendations made by these international expert bodies are fully implemented.

### **Protect the rights of foreigners and asylum seekers**

People of any nationality seeking asylum in South Korea must not be sent back to a country where they face human rights violations. All people seeking asylum should have access to a fair and satisfactory refugee status determination process. However Amnesty International believes that, with the exception of North Koreans, asylum seekers in South Korea are not currently being afforded these rights in accordance with international standards. Foreign workers in South Korea should also be afforded legitimate safeguards for their civil and social rights, in accordance with international standards.

Amnesty International calls on all presidential candidates to commit themselves to ensuring that the Convention on the Status of Refugees, ratified by South Korea, is

fully implemented and that no-one is returned to a country where they face human rights violations.

**Promote United Nations safeguards for human rights**

As an active member of the United Nations, South Korea has a responsibility to press for improvements in the human rights situation internationally. For example, South Korea should be promoting the protection of human rights defenders throughout the world by working towards the adoption of a strong United Nations draft Declaration on Human Rights Defenders. South Korea should also press for the establishment of a fair and effective permanent international criminal court in order to secure justice for the victims of human rights atrocities and to act as a deterrent for the future.

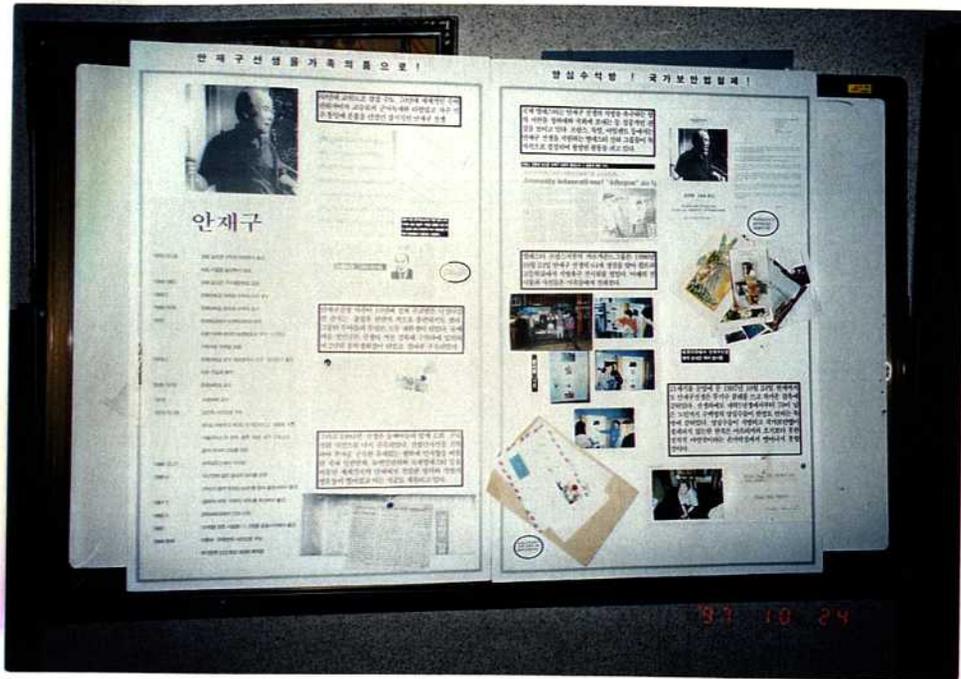
Amnesty International urges presidential candidates to express support for the UN's work to further protect human rights, and to commit themselves to active human rights diplomacy both within the UN system and bilaterally with other governments. Candidates should pledge to uphold and promote the Universal Declaration of Human Rights in its 50th anniversary year.

**Promote respect for human rights by business**

South Korean companies invest in countries throughout the world. The South Korean Government should ensure that South Korean companies investing abroad are respecting the basic human and legal rights of employees and of the people affected by the activities of these companies. South Korea should also take measures to ensure that none of its exports, including military, police or security equipment, are exported to countries where such equipment is known to be used to commit human rights violations.

Amnesty International urges presidential candidates to commit themselves to initiating debates with business and human rights groups, aimed at developing relevant guidelines for businesses investing abroad.





La famille AHN fait éditer un livre que le professeur a écrit en prison

Des panneaux relatant le travail du groupe de Carcassonne sont exposés à la cérémonie d'inauguration



# *amnesty international.*

GROUPE N° 297

Mme Nicole MOURRUT  
1 rue du Menhir  
11600 MALVES en Minervois  
FRANCE

Fax : 33.4.68.25.06.61.

Maison d'Edition PAI GAI  
SEOUL Republic of Korea  
Fax 00.82-2. 333. 3847

A l'Attention de Monsieur AHN Jae-ku

Carcassonne le 20 Octobre 1997

Cher Monsieur AHN,

Félicitations ! Tout le groupe de Carcassonne se joint à moi pour saluer avec enthousiasme la parution de votre livre.

Nous espérons vivement que cette cérémonie sera un franc succès pour vous-même et pour tous ceux qui vous chérissent ainsi qu'un encouragement pour l'action en faveur de votre libération.

Votre force d'âme et vos convictions si fortement exprimées sont un exemple pour autrui et ont permis à beaucoup d'hommes et de femmes de se rencontrer, de comprendre un peu mieux que la différence entre les êtres est une vraie richesse et d'apprendre ainsi, à mieux respecter l'entité de chacun.

Je crois que ce rassemblement de gens très disparates qui se crée spontanément dans le seul but d'en sauver un autre, tout seul, ne peut être mu que par l'amour. Seul moteur, seule raison, à mon sens, à notre existence sur terre.

Merci de ce rappel, même s'il n'est pas tout à fait de votre volonté et pardon s'il faut qu'il y ait malheur des uns pour que la réflexion s'impose aux autres.

Nous nous associons avec force à l'action de votre famille et de tous vos amis qui se battent si courageusement pour que vous retrouviez le droit de vivre au grand jour et nous ne cesserons d'intervenir auprès des autorités de votre pays en leur demandant votre libération inconditionnelle.

Même si nous avons le regret de ne pouvoir être présents à cette cérémonie, soyez sûr, cher Monsieur, que nous serons quand même un petit peu avec vous car c'est une belle fête d'anniversaire.

Bravo encore, nos vœux les plus chers vous accompagnent en cette journée et qu'elle soit un heureux présage.

Je vous prie de croire, Monsieur AHN en l'assurance de nos meilleurs sentiments et de notre très profond respect.

Nicole MOURRUT  
pour le groupe de Carcassonne



PRIX NOBEL DE LA PAIX 1977  
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SECTION FRANÇAISE

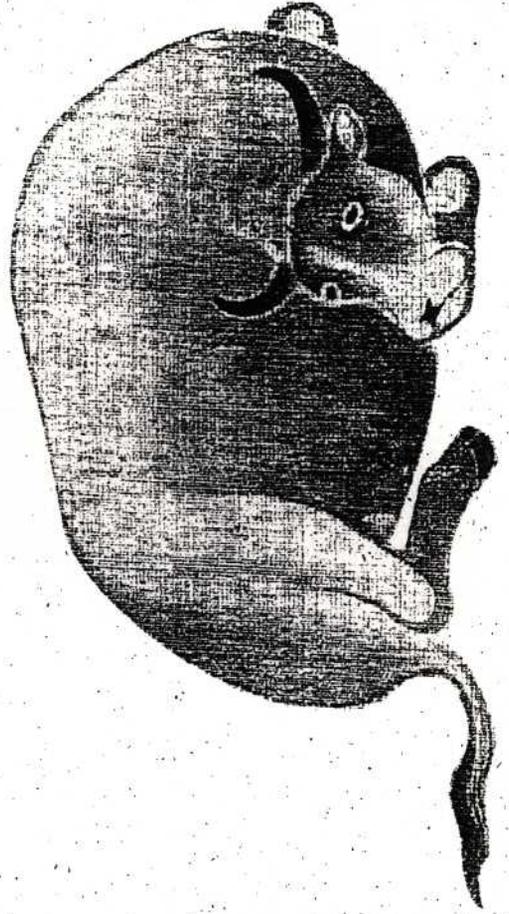
4, rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex 11, ☎ 43.38.74.74. Télex Amnesty 213 659 F, Minitel 3615 Amnesty

page 35

# 할배, 왜놈소는 조선사람 양는 것도 다릅니다

안재구 지음

식민지시대를 곳곳하게 살았던 할배 할매 들의 지혜와 용기  
 빼앗긴 땅에서도 보리이삭처럼 푸르게 자라났던 조선의 아이들  
 역사의 격랑을 헤쳐온 한 가족의 이야기가  
 오래된 흑백 영상처럼 잔잔하게 펼쳐진다



한글

안재구 지음



# 할배, 왜놈소는 조선사람 양는 것도 다릅니다

수학자로 세계적인 명성을 지닌 안재구 선생은 전공을 뛰어넘어 다방면에 걸친 해박한 지식의 소유자로 알려져 있다. 자연과학은 물론이고 철학과 문학, 역사 그리고 한시 창작에 이르기까지 그가 지닌 왕성한 지식과 활동력은 기이 폭발적이다. 이 책은 한 지식인의 출생부터 소년기까지를 소탈하고 진솔하게 기술한 자서전의 형식을 취하고 있다. 마치 『백범일지』를 읽을 때의 감회와 느낌 같은 개인과 역사의 운명의 서곡이 조용히 고통친다.

— 임헌영(문학평론가)

안재구 선생님이 쓰신 이 책은, 우리의 역사와 고향 땅 밀양 이야기, 애란으로부터 나라를 지켜낸 빈방민중과 지조 높은 선비들의 애국심, 그리고 험난한 시대를 헤쳐온 당신의 가족사에 대한 담담한 기록이다. 나는 이 책을 읽으면서 어디에서도 얻지 못할 많은 역사적 자료를 얻었다. 좀더 일찍 이러한 이야기를 들어두었더라면 내가 쓴 여러 편의 일제사 소설에 많은 도움이 되었을 텐데 하는 자못 아쉬운 생각조차 들었다. 또한 이 기록의 백미는 조선의 아이들 이야기이다. 선생님은 자신의 유년시절 이야기를 통해, 역사의 수레바퀴 아래서도 나름대로 세상을 탐구하고 조국을 배워나가는 꾸준한 조선의 아이들을 감동적으로 그려보고 있다.

— 윤정모(소설가)

값 7,500원



## AHN Jae-ku - PRISONER OF CONSCIENCE



On 14th June 1994 Ahn Jae-ku ( a 64-year-old former Professor of Mathematics) was arrested and charged with forming an 'anti-state' organisation, 'espionage', 'praising' and 'benefiting' North Korea. On 30th November 1994 he was sentenced to LIFE IMPRISONMENT at Seoul District Court and now detained at Taegu Prison, South Korea.



Amnesty International, Group 305, Dunmurry, Northern Ireland

**Nous participons à une campagne organisée  
par un groupe Irlandais d'Amnesty International demandant  
la libération du professeur AHN**

Dear Mr. President

I am writing to express my concern at the arrest and imprisonment of AHN Jae-ku.

AHN Jae-ku was arrested along with 22 others and charged under the National Security Law, Article 3 (forming an 'anti-state' organisation), Article 4 ('praising' and 'benefiting' North Korea).

I am also concerned at reports that AHN Jae-ku was subjected to sleep deprivation during interrogation.

I would respectfully request that AHN Jae-ku be released immediately. I would also urge your government to amend the National Security Law and other laws used to detain political prisoners.

Yours Sincerely,

U.K.

37p

To.

Mr. KIM Young-sam  
President of the Republic of Korea  
The Blue House  
1 Sejong-no  
Chongno-gu  
SEOUL  
REPUBLIC OF KOREA

**CORÉE DU SUD.**  
**Un militant des droits de l'homme**  
**pourrait devenir le prochain**  
**prisonnier d'opinion adopté par**  
**Amnesty International**  
Index AI : ASA 25/39/97

les films présentés à la censure gouvernementale, cinq personnes ont été appréhendées pendant le festival. ●

« Un militant des droits de l'homme de premier plan a été arrêté et pourrait bien être le prochain prisonnier d'opinion adopté par Amnesty International en Corée du Sud », a déclaré aujourd'hui (4 novembre 1997) l'organisation mondiale de défense des droits de l'homme.

« Cette dernière arrestation s'est produite à un moment où les hommes politiques s'interrogeaient sur la définition exacte d'un prisonnier d'opinion et où le gouvernement niait l'existence de tels prisonniers en Corée du Sud, a commenté l'organisation de défense des droits de l'homme. Pour comprendre ce qu'est un prisonnier d'opinion, il suffit simplement de prendre le cas de Suh Jun-sik, interpellé pour avoir organisé un festival en faveur des droits de l'homme. Ce détenu doit être libéré sur-le-champ, et le gouvernement doit cesser de nier l'existence de prisonniers d'opinion. »

Suh Jun-sik, dirigeant du groupe de défense des droits de l'homme *Sarangbang*, et ancien prisonnier d'opinion, a été appréhendé par la police de Séoul aux alentours de 17 heures, le 4 novembre. Selon son mandat d'arrêt, il a été interpellé à la suite du festival cinématographique en faveur des droits de l'homme organisé par son mouvement, et parce qu'on lui reprochait de s'être montré « favorable » à la Corée du Nord et de ne pas s'être régulièrement présenté devant les autorités policières, condition imposée lors de sa précédente mise en liberté.

« Ce genre de pratiques constitue un démenti flagrant des prétentions affichées par la Corée du Sud, qui se veut un État ouvert, démocratique et développé. »

Dans une lettre ouverte qu'elle leur a récemment adressée, Amnesty International a prié l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle de protéger et de respecter le travail accompli par les défenseurs des droits de l'homme, et de favoriser toutes les initiatives visant à promouvoir ces droits dans l'ensemble de la société coréenne.

Le deuxième festival cinématographique de *Sarangbang* en faveur des droits de l'homme s'est tenu à Séoul au mois d'octobre, et il se poursuit actuellement dans neuf autres villes. Les organisateurs ayant refusé de soumettre

**CORÉE DU SUD.**

**L'élection de Kim Dae-jung à la présidence marque-t-elle le début d'une ère nouvelle pour les droits de l'homme ?**

Index AI : ASA 25/41/97

Pour diffusion immédiate

*« Kim Dae-jung, ancien prisonnier d'opinion et militant de longue date en faveur des droits de l'homme, a remporté aujourd'hui (19 décembre 1997) les élections présidentielles en Corée du Sud. Cette victoire pourrait marquer le début d'une ère nouvelle dans le domaine des droits de l'homme, à condition que le nouveau président tienne ses promesses électorales, et confirme sa volonté d'entreprendre des réformes judiciaires », a déclaré aujourd'hui Amnesty International.*

*« L'action menée depuis longtemps par M. Kim en faveur des droits de l'homme est de bon augure pour la Corée du Sud, a commenté l'Organisation en apprenant la confirmation des résultats électoraux. Nous exhortons le nouveau président à engager avec détermination des réformes en matière de droits de l'homme, dont la Corée du Sud ne saurait se dispenser. En tant qu'ancienne victime, Kim Dae-jung est particulièrement bien placé pour comprendre la nécessité d'appliquer les principes relatifs aux droits de l'homme. »*

Selon Amnesty International, la crise économique que traverse la Corée du Sud et les réformes qui s'imposent pour y remédier ne doivent pas éclipser la question des droits de l'homme. L'Organisation espère notamment que les prisonniers d'opinion seront libérés, la Loi relative à la sécurité nationale sensiblement amendée, et des mesures prises en vue de mettre fin à la torture et aux mauvais traitements.

Amnesty International a rappelé que Kim Dae-jung avait longtemps défendu le caractère universel des droits de l'homme, et œuvré personnellement en faveur de ce qu'il décrivait en 1995 comme « une prise de conscience de plus en plus grande de l'importance de la démocratie et des droits de l'homme au sein des peuples asiatiques ».

*« Nous espérons que le nouveau président continuera de se faire le porte-parole de l'universalité des droits de l'homme, à l'échelle du pays, de la région et du monde », a déclaré Amnesty International.*

Au mois de novembre 1997, Kim Dae-

jung a promis d'envisager des mesures telles que la libération de certains prisonniers d'opinion — mais non de tous. L'organisation de défense des droits de l'homme espère que cette promesse sera rapidement suivie d'effet, et que d'autres mesures seront prises en vue de remédier aux violations des droits de l'homme commises par le passé, et d'empêcher que d'autres ne se produisent.

**Contexte**

Kim Dae-jung a vu ses droits fondamentaux bafoués uniquement pour avoir pacifiquement exercé son droit à la liberté d'expression. Il a passé une bonne partie des années 70 en prison ou en résidence surveillée. C'est au cours de cette période qu'il a, pour la première fois, été adopté en tant que prisonnier d'opinion par Amnesty International.

Il a été arrêté en mars 1976 pour avoir signé la « Déclaration de Myong Dong », document qui réclamait le rétablissement des libertés fondamentales en Corée du Sud. Il a été placé en détention une seconde fois en mai 1980, juste avant le massacre de Kwangju, et accusé d'avoir « fomenté » l'agitation, ce qui lui a valu d'être condamné à mort en septembre 1980. Son fils aîné, Kim Hong-il, et son frère, Kim Dae-hyun, ont été condamnés à des peines d'emprisonnement, à la même époque, tandis que sa femme, Lee He-ho, était partiellement placée en résidence surveillée.

La sentence capitale prononcée à l'encontre de Kim Dae-jung a été commuée en 1981, à la suite d'une vague de protestations internationales et de l'intervention d'organisations internationales ; en 1982, il a bénéficié d'un « sursis ». En février 1985, il a de nouveau été assigné à domicile, le jour de son retour des États-Unis, où il venait de passer deux années en exil. Il a été soumis à cette mesure, ainsi qu'à d'autres formes de harcèlement, jusqu'en février 1986. ●

# amnesty international.



Kim Dae-jung

GROUPE N° 297

**President-Elect KIM Dae-jung**  
National Congress For New Politics  
Hanyang Building 4<sup>th</sup> Floor  
14-31 Yoido-dong  
Youngdungpo-gu  
**SEOUL 150-030 KOREA**  
Fax : 00. 82-2 784 6070

Carcassonne le 21 Décembre 1997

Monsieur le Président-élu,

Le groupe d'Amnesty International de Carcassonne en France a le grand plaisir de vous adresser toutes ses félicitations pour votre élection à la Présidence de la République.

Votre présence va éclairer d'un jour nouveau le pays tout entier et votre longue lutte en faveur du respect des Droits de l'Homme est un espoir incommensurable pour des centaines de vos contitoyens.

Pour nous aussi, membres d'Amnesty, qui luttons avec eux, votre présence signifie changement vers un plus, vers un mieux vivre.

Il faut dire que vous êtes bien placé pour savoir comment et pour quelles raisons on incarcère en Corée du Sud, pour savoir à quoi ressemblent les prisons de votre pays et comment les détenus y sont traités.

La Corée du Sud étant en train de devenir l'une des plus puissante force politique et économique de la région "Asie-Pacifique", elle sera donc amenée à jouer un rôle sur la scène mondiale et notamment à avoir une certaine responsabilité en matière de protection des Droits de l'Homme tant chez elle que dans d'autres pays.

Aussi, Monsieur le Président-élu, conformément à vos engagements électoraux, je vous exhorte à engager avec détermination les réformes nécessaires pour que votre pays devienne une vraie démocratie en amendant, par exemple, la Loi sur la Sécurité Nationale et en accordant la liberté inconditionnelle aux prisonniers d'opinion.

Merci d'honorer l'immense espoir qui est né en chacun de nous. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-élu, l'expression de notre très haute considération.



Nicole MOURRUT  
pour le groupe de Carcassonne

PRIX NOBEL DE LA PAIX 1977  
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SECTION FRANÇAISE

4, rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex 11, ☎ 43.38.74.74. Télex Amnesty 213 659 F, Minitel 3615 Amnesty

# EN DIRECT DES NATIONS UNIES

## Normes Internationales relatives aux Droits de l'Homme, ratifiées par la REPUBLIQUE de COREE

◊ Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP)	Avril 1990
◊ Premier Protocole facultatif se rapportant au PIDCP	Avril 1990
◊ Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels	Avril 1990
◊ Convention pour la Prévention et la Répression du crime de génocide	Octobre 1950
◊ Convention Internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale	Décembre 1978
◊ Convention relative aux Droits de l'Enfant	Novembre 1991
◊ Convention relative au Statut des Réfugiés	Décembre 1992
◊ Convention contre la Torture et autres Traitements cruels, inhumains ou dégradants	Janvier 1995

## Comments made by expert bodies

### Human Rights Committee

The following are excerpts from the comments of the UN Human Rights Committee, made in July 1992. The Human Rights Committee is a body of experts which examines reports made by governments which have ratified the ICCPR. These comments were on the initial report of the Republic of Korea, submitted one year after it ratified the ICCPR.

#### Comments of the Human Rights Committee on the Initial Report of the Republic of Korea

##### D. Principal subjects of concern

6. The Committee's main concern relates to the continued operation of the National Security Law. Although the particular situation in which the Republic of Korea finds itself has implications on public order in the country, its influence ought not to be overestimated. The Committee believes that ordinary laws and specifically applicable criminal laws should be sufficient to deal with offences against national security. Furthermore, some issues addressed by the National Security Law are defined in somewhat vague terms, allowing for broad interpretation that may result in sanctioning acts that may not be truly dangerous for State security and responses unauthorized by the Covenant.
7. . . . The Committee also considers that the conditions under which prisoners are being re-educated do not constitute rehabilitation in the normal sense of the term and that the amount of coercion utilized in that process could amount to an infringement of the provisions of the Covenant relating to freedom of conscience.
8. . . . The very long period allowed for interrogation before charges are brought is incompatible with Article 9, paragraph 3 of the Covenant.

##### E. Suggestions and recommendations

9. Taking into account the positive developments regarding respect of human rights that have taken place in the State party over the last years, the Committee recommends that the State party intensify its efforts to bring its legislation more in line with the provisions of the Covenant. To that end, a serious attempt ought to be made to phase out the National Security Law which the Committee perceives as a major obstacle to the full realization of the rights enshrined in the Covenant and, in the meanwhile, not to derogate from certain basic rights.

## Special Rapporteur on the promotion and protection of the right to freedom of opinion and expression

In November 1995 the Special Rapporteur made the following recommendations to the South Korean government:

- (a) The Government of the Republic of Korea is strongly encouraged to repeal the National Security Law and to consider other means, in accordance with the Universal Declaration of Human Rights and the International Covenant on Civil and Political Rights, to protect its national security.
- (b) The practice of requesting prisoners who allegedly hold political opinions repugnant or unpalatable to the establishment to renounce such opinions should cease. All sanctions under prison or social rehabilitation regimes emanating from non-compliance on the part of prisoners with this request should cease.
- (c) All prisoners who are held for their exercise of the right to freedom of opinion and expression should be released unconditionally. The cases of prisoners who have been tried under previous Governments should be reviewed, due account being taken of obligations arising under the International Covenant on Civil and Political Rights. In this respect, the obligation to protect the right to freedom of opinion and expression cannot be seen in isolation from other obligations arising under the Covenant, notably concerning the right to a fair trial.
- (d) The Government is encouraged to revise the Labour Dispute Mediation Act and the Trade Union Act so as to facilitate legitimate trade union activities, including the expression of well-informed collective opinions by workers on matters relating to labour disputes and collective bargaining.
- (e) The Government is encouraged to continue its efforts to align its national law with the provisions relating to freedom of opinion and expression of the International Covenant on Civil and Political rights, in particular by introducing more explicit national legislation to facilitate the attainment of a proper balance in the judiciary's efforts to protect human rights in general and the right to freedom of opinion and expression in particular.

## Committee against Torture

In November 1996 the UN Committee against Torture examined South Korea's initial report under the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (against Torture). Upon conclusion of its examination, the Committee against Torture issued the attached *Conclusions and recommendations* to the South Korean Government.

19. The Republic of Korea should enact a law defining the crime of torture in terms consistent with Article 1 of the Convention [Convention against Torture].
20. The national laws should be further subjected to review in the spirit of the Convention and other standards for the protection of human rights in general.
21. Education of police investigators, public prosecutors, other law enforcement personnel and medical personnel, regarding the prohibition against torture should be fully included in the educational system, in accordance with article 10 of the Convention, with special emphasis on the definition of torture as contained in Article 1 of the Convention and on the criminal liability of those who commit acts of torture.
22. An independent governmental body should take over the inspections of detention centres, and places of imprisonment. Public prosecutors, who are also part of law enforcement personnel, which may itself be subject to investigation of the crime of torture, should not be the main inspection figure.
23. The Committee recommends that the allegations of ill-treatment which were brought to the Committee's attention be duly investigated and that the results of such investigations be transmitted to the Committee.
24. The 30 or 50-day maximum period of detention for interrogation purposes in police premises before the suspect is being charged is too long and should be shortened.
25. The Committee recommends that the presence of counsel be permitted during interrogation, especially since such presence would be in furtherance of implementation of Article 15 of the Convention.
26. The Committee hopes that the Republic of Korea shall review its reservation and make the declarations concerning articles 21 and 22 of the Convention.

# AMNESTY INTERNATIONAL

## RAPPORT 1997

This report covers the period  
January to December 1996

### CORÉE DU SUD

ASIE / PACIFIQUE

**P**lus de 450 personnes ont été arrêtées au titre de la loi sur la sécurité nationale. Un certain nombre d'entre elles étaient des prisonniers d'opinion. En outre, au moins 150 autres prisonniers politiques condamnés les années précédentes étaient toujours en détention. Les dirigeants syndicalistes étaient toujours menacés d'arrestation, en vertu d'une loi limitant leur liberté d'expression et d'association. Des cas de mauvais traitements par la police ont été signalés. Les conditions de détention dans certaines prisons constituaient de fait un traitement cruel, inhumain et dégradant. Une cinquantaine de prisonniers étaient toujours sous le coup d'une condamnation à mort à la fin de l'année. Aucune exécution n'a été signalée.

La Commission chargée de la réforme du Code du travail, mise en application au mois de mai par le président Kim Young-sam, a formulé une série de recommandations visant à amender la législation.

Les lois sur la sécurité et le travail, adoptées en décembre par l'Assemblée nationale, à l'insu des élus de l'opposition, ont suscité une vague

de protestations et de grèves dans la population. La nouvelle législation du travail ne comprenait aucune des grandes réformes attendues concernant la liberté d'expression et d'association (reconnaissance immédiate des syndicats indépendants, levée totale de l'interdiction d'une « intervention par un tiers » dans les conflits entre salariés et patronat, droit des enseignants et des fonctionnaires à créer des syndicats, etc.). Un amendement à la loi relative à l'Agence pour la planification de la sécurité nationale (APSN) renforçait en outre les pouvoirs de cette dernière, en l'autorisant de nouveau à enquêter sur les personnes arrêtées en vertu des articles 7 et 10 de la loi relative à la sécurité nationale.

Après les heurts violents qui ont opposé, au mois d'août, les étudiants et la police anti-émeutes, puis, en septembre, les allégations selon lesquelles des militaires de République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord) se seraient infiltrés en République de Corée (Corée du Sud), les autorités ont annoncé qu'elles entendaient mener une nouvelle offensive contre les activités « gauchistes » et « favorables à la Corée du Nord ».

Au mois d'août, deux anciens présidents de la République, Chun Doo-hwan et Roh Tae-woo,

ont été condamnés respectivement à la peine capitale et à vingt-deux ans et demi de détention pour leur rôle lors du coup d'État militaire de 1979 et du massacre de Kwangju, en mai 1980 (cf. *Rapport annuel 96* et précédents). Ces deux peines ont été réduites en appel, Chun Doo-hwan étant finalement condamné à la détention à vie, et Roh Tae-woo à dix-sept ans d'emprisonnement.

La Cour constitutionnelle a estimé au mois de novembre que la peine de mort était conforme à la Constitution. Elle s'est prononcée sur cette question à la requête de Chong Sok-bom, un détenu condamné à mort pour meurtre en 1994, dont la peine avait été commuée en réclusion à perpétuité.

Plus de 450 personnes ont été interpellées au titre de la loi relative à la sécurité nationale, en raison de leurs activités présumées en faveur de la Corée du Nord. Parmi elles figuraient notamment des militants politiques, des enseignants, des étudiants, des chanteurs, des entrepreneurs, des ouvriers et des personnes appartenant à certains groupes religieux. Nombre d'entre elles étaient des prisonniers d'opinion. La plupart ont été arrêtées en application de l'article 7, qui punit d'une peine pouvant aller jusqu'à sept ans d'emprisonnement toute personne reconnue coupable d'avoir « fait l'éloge » d'une organisation « hostile à l'État » ou de l'avoir soutenue. Or, la loi précise que le gouvernement de la Corée du Nord est une organisation « hostile à l'État ».

La chanteuse Lee Eun-jin et l'éditeur Won Yong-ho, arrêtés en février, font partie des prisonniers d'opinion incarcérés aux termes de l'article 7 de la loi relative à la sécurité nationale. Il leur était reproché d'avoir élaboré et distribué un recueil de chansons destiné, selon l'accusation, à « faire l'éloge » et à « servir les intérêts » de la Corée du Nord. Condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis, ils ont été libérés en avril. Six jeunes gens appartenant à l'organisation estudiantine appelée Groupe du 21<sup>e</sup> siècle ont été interpellés en juillet pour activités pro-nord-coréennes présumées. Ces six personnes étaient des prisonniers d'opinion. Le Groupe du 21<sup>e</sup> siècle, qui comptait environ 300 adhérents, avait fait campagne sur diverses questions, notamment contre la corruption, pour la protection de l'environnement et pour la réunification des deux Corées. Il n'avait ni usé de violence ni préconisé son usage. Les six détenus ont été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis et ont été remis en liberté en novembre.

Lee Eun-soon, elle aussi, est une prisonnière d'opinion. Arrêtée en juillet pour avoir distribué à ses camarades des tee-shirts sur lesquels elle avait fait figurer le nom d'une université nord-coréenne, elle a été condamnée à une peine d'emprisonnement avec sursis, puis libérée en septembre. En octobre, un autre étudiant, Yun Sok-jin, a été interpellé pour avoir diffusé un point de vue « dangereux » par l'intermédiaire d'un serveur informatique, concernant l'échouage d'un sous-marin nord-coréen en zone sud-coréenne. Son procès, qui a débuté en décembre, n'était pas terminé à la fin de l'année.

Certaines personnes ont été arrêtées au titre d'autres articles de la loi relative à la sécurité nationale. C'est notamment le cas du romancier Kim Ha-ki, qui s'était rendu sans autorisation en Corée du Nord au mois de juillet, à la faveur d'un voyage d'étude à Yanji, dans la province chinoise du Jilin. Selon ses propres dires, Kim Ha-ki avait traversé le Tumen, fleuve qui forme la frontière entre la Chine et la Corée du Nord, et avait été retenu pendant deux semaines par les autorités nord-coréennes ; il affirmait avoir agi sous l'empire de l'alcool. À son retour en Corée du Sud, au mois d'août, il a été arrêté et inculpé en vertu de la loi relative à la sécurité nationale. Il lui était reproché de s'être rendu sans autorisation en Corée du Nord et d'avoir révélé des « secrets d'État ». Son procès n'était pas terminé à la fin de l'année.

Jin Kwan, bouddhiste et défenseur des droits de l'homme, a été arrêté en octobre, en application de la loi relative à la sécurité nationale, pour des faits ayant trait à ses activités religieuses et militantes. Il était accusé d'avoir eu des contacts non autorisés avec des bouddhistes nord-coréens rencontrés au Canada et en Chine, et d'avoir adhéré à la *Pomminnyon* (Alliance nationale pour la réunification de la Corée). Neuf autres membres de cette organisation ont été condamnés en mai à des peines d'emprisonnement d'une durée atteignant, pour certains, un an et demi. Parmi eux figurait notamment un prisonnier d'opinion âgé de soixante-quatorze ans, Chun Chang-il.

Quelques personnes inculpées au titre de la loi relative à la sécurité nationale ont finalement été acquittées. C'est entre autres le cas d'un ancien homme politique, Ho In-hoe, acquitté en novembre. Il avait été accusé d'avoir rencontré, sans le signaler, un « espion » présumé de la Corée du Nord.

Au moins 150 personnes, dont des prisonniers d'opinion, condamnées les années précédentes pour atteintes à la sécurité nationale, étaient toujours en détention. Le militant et écrivain politique Kim Nak-jung, soixante-cinq ans, était du nombre. Arrêté en 1992 et condamné à l'emprisonnement à vie pour « espionnage », cet homme était un prisonnier d'opinion. Il avait effectivement rencontré des responsables nord-coréens, mais rien ne permettait de dire qu'il leur avait communiqué des « secrets d'État ». Deux autres prisonniers d'opinion, Park Noh-hae et Baik Tae-ung, se trouvaient toujours en détention depuis leur condamnation, au début des années 90, respectivement à la détention à vie et à douze ans d'emprisonnement, en raison de leur engagement à la tête de la *Sanomaeng* (Ligue des travailleurs socialistes).

La législation interdisant toute « intervention de tiers » dans les conflits entre salariés et patronat exposait toujours les syndicalistes à une menace d'arrestation. Elle permettait notamment aux autorités de s'opposer à ce que les dirigeants de la *Minju Nochong* (Confédération coréenne des syndicats), une centrale syndicale non reconnue, conseillent les syndicats membres. Le président de la *Minju Nochong*, Kwon Young-kil, arrêté en novembre 1995 (cf. *Rapport annuel 96*), a été libéré sous caution au mois de mars 1996. Pendant toute sa détention, il était considéré comme un prisonnier d'opinion. Au moins quatre autres dirigeants syndicaux ont été interpellés en cours d'année pour « intervention d'un tiers ». C'est notamment le cas du premier vice-président de la *Minju Nochong*, Yang Kyu-hun, arrêté en février, puis libéré un peu plus tard sous caution. Il était lui aussi un prisonnier d'opinion pendant sa détention. Dix autres syndicalistes faisaient l'objet d'une enquête et risquaient d'être placés en détention.

## REPÈRES

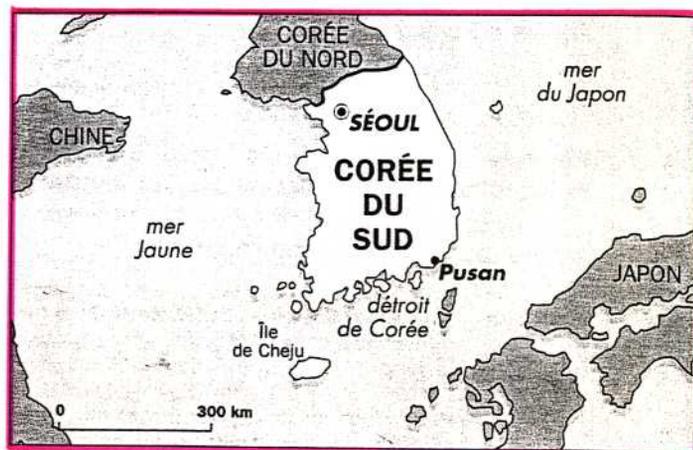
République de Corée  
CAPITALE: Séoul  
SUPERFICIE:  
99 274 km<sup>2</sup>  
POPULATION:  
44 834 000 habitants  
CHEF DE L'ÉTAT:  
Kim Young-sam  
CHEF DU  
GOUVERNEMENT:  
Lee Soo-sung  
LANGUE OFFICIELLE:  
coréen  
PEINE DE MORT:  
maintenue

Au moins 20 prisonniers politiques condamnés dans les années 70 et 80 à de lourdes peines de détention pour atteinte à la sécurité nationale étaient toujours en prison à la fin de l'année. Tous avaient été jugés dans des conditions apparemment non conformes aux normes internationales d'équité. Ils avaient notamment été longuement détenus au secret et torturés, avant d'être reconnus coupables sur la base "d'aveux" obtenus sous la contrainte. Yu Chong-sik, par exemple, prisonnier d'opinion condamné à une peine d'emprisonnement à vie pour espionnage, a été détenu au secret pendant un mois et torturé, juste après son arrestation, en mars 1975. La plupart des personnes arrêtées pour raisons politiques auraient été privées de sommeil et soumises à des menaces pendant leur interrogatoire. Lors d'une manifestation violente qui s'est déroulée en août à l'université de Yonsei, à Séoul, la police a arrêté plus de 5 800 étudiants et s'est rendue responsable de nombreux mauvais traitements. Des étudiants n'ayant pas participé à la manifestation ont été interpellés et roués de coups, dans tout le quartier de l'université. Plusieurs étudiantes ont affirmé que des policiers leur avaient empoigné les seins en les abreuvant d'injures à connotation sexuelle. Les étudiants emmenés dans les commissariats de Séoul ont été contraints de rester assis ou agenouillés sans bouger pendant plusieurs heures d'affilée. Certains auraient été passés à tabac pendant leur interrogatoire et obligés de rédiger des "aveux". Des jeunes gens qui avaient été blessés ont été laissés sans soins. Les conditions de détention de certains prisonniers politiques étaient assimilables à un traitement cruel, inhumain et dégradant. Ainsi, 16 prisonniers politiques purgeant des peines de longue durée dans le quartier 15 de la prison de Taejon auraient été placés dans des cellules minuscules et sans chauffage, malgré la température glaciale, et isolés des autres détenus. La plupart d'entre eux souffraient apparemment de problèmes de santé, mais ne recevaient pour ainsi dire aucun soin. Ce traitement, également infligé à des dizaines d'autres prisonniers politiques, visait apparemment à les pousser à « se convertir » (c'est-à-dire à signer une déclaration indiquant qu'ils renonçaient au communisme). Les prisonniers qui refusent la « conversion » sont soumis à un régime plus rigoureux que les autres et ne peuvent pas être mis en liberté conditionnelle. Les soins médicaux dispensés dans les prisons restaient insuffisants. Certains détenus malades ont eu des difficultés à obtenir la permission de consulter un médecin extérieur à l'établissement pénitentiaire. C'est notamment le cas de Koh Ae-soon, arrêtée le 4 décembre 1995 au titre de la loi relative à la sécurité nationale, alors qu'elle était enceinte de vingt-huit semaines. Malgré ses demandes réitérées, elle n'a été examinée par un obstétricien que le 29 janvier 1996, soit cinquante-sept jours après son interpellation. Elle a finalement perdu son enfant des suites de complications.

Une cinquantaine de personnes, reconnues coupables d'homicide volontaire, étaient sous le coup d'une condamnation à mort à la fin de l'année. Aucune exécution n'a été signalée.

Amnesty International a demandé la libération de tous les prisonniers d'opinion et la révision des dossiers des autres prisonniers politiques jugés de manière non équitable. L'Organisation a instamment prié les autorités d'amender la loi relative à la sécurité nationale ainsi que la législation sur le travail, afin de les rendre conformes aux normes internationale.

En octobre, Amnesty International a soumis au Comité des Nations unies contre la torture un rapport intitulé *Republic of Korea (South Korea): Summary of concerns on torture and ill-treatment - République de Corée (Corée du Sud)* : résumé des préoccupations en matière de torture et de mauvais traitements. Entre autres recommandations figurant dans ce document, Amnesty International demandait qu'une enquête indépendante soit menée sur les mauvais traitements infligés à des étudiants en août 1996 et que la formation des policiers soit revue. Elle insistait également pour que les violations des droits de l'homme commises hier sous le régime militaire donnent lieu à une enquête impartiale et approfondie. ♦



# amnesty international.

GROUPE N° 297

Mme Nicole MOURRUT  
1 rue du Menhir  
11600 MALVES en Minervois  
FRANCE

Fax (33) 4.68.25.06.61.

**President KIM Dae-jung**

The Blue House  
1 Sejong-no  
Chongno-gu  
**SEOUL - KOREA**

Carcassonne le 21 Juillet 1998

Monsieur le Président,

Depuis mon précédent courrier du 3 Juillet, les français autour de moi n'ont cessé de se mobiliser pour Monsieur AHN Jae-ku, c'est pourquoi, avec ce sixième lot de pétitions (soit 800 signatures à ce jour) nous venons **vous exhorter à gracier le Professeur AHN, Incarcéré à TAEGU sous le matricule 3188.**

Depuis votre investiture à la Présidence de l'Etat, le monde entier s'est tourné vers la Corée du Sud et nous pensons qu'avec votre passé d'ancien défenseur et promoteur des Droits de l'Homme, vous êtes à même d'en être le porte parole dans toute l'Asie du Sud-Est. Nous comptons beaucoup sur vous dans la poursuite de vos réformes.

Nous avons apprécié votre volonté de transformer l'A.N.S.P. d'un part, en changeant son nom, "National Intelligence Service" et d'autre part, en remplaçant la plupart de ses cadres et nous souhaitons vivement que tout le personnel soit mieux formé au respect de la personne humaine.

Parce que nous connaissons votre désir d'amender la Loi sur la Sécurité Nationale, nous nous permettons d'insister pour que tous les prisonniers d'opinion incarcérés sous le coup de cette loi soient très prochainement libérés, eux aussi.

Aujourd'hui, le professeur AHN qui a 65 ans est malade, **il est même de plus en plus malade**, il n'est quasiment pas soigné en prison et son état de santé nous inquiète sérieusement.

Monsieur le Président, s'il vous plait, aidez-le, **libérez-le.**

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer l'expression de notre très haute considération.



Nicole MOURRUT  
pour le groupe de Carcassonne

PRIX NOBEL DE LA PAIX 1977  
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SECTION FRANÇAISE

4, rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex 11, ☎ 43.38.74.74. Télex Amnesty 213 659 F, Minitel 3615 Amnesty

# amnesty international.

GROUPE N° 297

Mme Nicole MOURRUT  
1 rue du Menhir  
11600 MALVES en Minervois  
FRANCE

Fax (33) 4.68.25.06.61.

President KIM Dae-jung

The Blue House  
1 Sejong-no  
Chongno-gu

SEOUL - KOREA

Carcassonne le 3 Juillet 1998

Monsieur le Président,

Les français de ma région continuent à s'inquiéter du sort du **Professeur AHN, incarcéré à TAEGU, n° 3188** aussi, je me permets de vous adresser ce cinquième lot de pétitions qui porte à 700, le nombre des signatures **vous demandant avec Amnesty sa libération inconditionnelle.**

Nous sommes très conscients des difficultés de votre charge et de votre désir d'instaurer une vraie démocratie dans ce pays. Une vague d'espérance est née en Corée, tant de foi en vous ne saurait être déçue.

Monsieur le Président, s'il vous plait, penchez-vous sur le dossier de **Monsieur AHN** car cet homme **est vraiment très malade.** Il n'est pas soigné efficacement en prison, il a besoin de votre regard.

Vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à nos requêtes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Nicole MOURRUT  
pour le groupe de Carcassonne



PRIX NOBEL DE LA PAIX 1977  
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SECTION FRANÇAISE

4, rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex 11, ☎ 43.38.74.74. Télex Amnesty 213 659 F, Minitel 3615 Amnesty

# *amnesty international.*

297

## GROUPE N°

Mme Nicole MOURRUT  
1 rue du Menhir  
11600 MALVES en Minervois  
FRANCE

Fax (33) 4.68.25.06.61.

**President KIM Dae-jung**

The Blue House  
1 Sejong-no  
Chongno-gu  
**SEOUL - KOREA**

Carcassonne le 23 Juin 1998

Monsieur le Président,

En tant que responsable du dossier d'Amnesty concernant le cas de Monsieur AHN Jae-ku, je me permets de vous adresser un quatrième lot de pétitions car nombreux encore sont les français qui se joignent à moi pour **vous demander la libération du Professeur AHN, incarcéré à TAEGU, n° 3188.**

Je viens de recevoir un courrier de Monsieur TERRASSE, député et Président du groupe d'Amitié Franco-coréen à l'Assemblée Nationale m'informant du message du gouvernement français dont était porteur Monsieur MAUROY, ancien Premier Ministre, lors de votre investiture. Il me parle aussi de tous les efforts que compte déployer la France pour conforter votre position.

Nous savons que les réformes que vous envisagiez en matière de droits de l'homme ont déjà commencées. Nous en sommes très heureux car les difficultés ne manquent guère.

Aussi, Monsieur le Président, nous vous supplions de vous tourner vers Monsieur AHN car **il est de plus en plus malade** et vous, vous savez ce que dans sa cellule, il endure.

Merci d'honorer l'espoir que vous avez suscité dans le cœur notamment de vos concitoyens car ils comptent énormément sur vous pour que la démocratie existe vraiment en Corée du Sud.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Nicole MOURRUT  
pour le groupe de Carcassonne



PRIX NOBEL DE LA PAIX 1977  
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SECTION FRANÇAISE

4, rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex 11, ☎ 43.38.74.74. Télex Amnesty 213 659 F, Minitel 3615 Amnesty

Mme Nicole MOURRUT  
1 rue du Menhir  
11600 MALVES en Minervois  
FRANCE

Fax (33) 4.68.25.06.61.

President KIM Dae-jung  
The Blue House  
1 Sejong-no  
Chongno-gu  
SEOUL - KOREA

Carcassonne le 22 Mai 1998

Monsieur le Président,

Les français de ma région connaissent bien maintenant l'histoire du Monsieur AHN Jae-ku et continuent à se mobiliser pour lui.

Voici donc un troisième lot de pétitions **vous demandant instamment la libération du Professeur AHN, incarcéré à TAEGU, n° 3188.**

Je vous remercie de vous pencher sur le cas de cet homme qui a vécu tant de luttes semblables aux vôtres. Cet homme âgé est très malade. Il a absolument besoin de soins spécifiques et vous ne savez que trop bien que la prison ne les délivre pas.

Monsieur le Président, **il devient urgent de s'occuper de lui** et nous comptons terriblement sur vous pour que sa situation change très vite.

Nous avons noté votre détermination à mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'amendement de la Loi sur la Sécurité Nationale et nous resterons présents pour soutenir internationalement vos actions.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre très haute considération.

Nicole MOURRUT  
pour le groupe de Carcassonne

Mme Nicole MOURRUT  
1 rue du Menhir  
11600 MALVES en Minervois  
FRANCE

Fax (33) 4.68.25.06.61.

President **KIM Dae-jung**  
The Blue House  
1 Sejong-no  
Chongno-gu  
**SEOUL KOREA**

Carcassonne le 28 Avril 1998

Monsieur le Président,

Faisant suite à mon courrier du 22 Avril, je me permets de vous adresser ci-joint, un second lot de pétitions signées par des personnes qui luttent avec Amnesty International pour le respect des droits à la liberté d'opinion et d'expression dans le monde entier.

Je suis sûre que vous accepterez d'examiner le dossier de **Monsieur AHN Jae-ku** car son histoire ressemble par bien des côtés à celle que vous avez connue lorsque vous étiez dans l'opposition.

Nous connaissons bien en France votre attachement au respect des droits fondamentaux de la personne humaine et nous croyons fortement en la réussite de la mise en place de vos réformes.

Nous sommes également tout à fait conscients que la situation politique et économique de votre pays ne vous permettra sans doute pas d'agir aussi vite que vous l'auriez souhaité, cependant, **tous nos espoirs sont entre vos mains et nous comptons vraiment beaucoup sur vous.**

Merci de penser au **professeur AHN** car il est très malade.

Dans l'attente de vos prochaines décisions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Nicole MOURRUT  
pour le groupe de Carcassonne

# amnesty international.

GROUPE N° 297

Mme Nicole MOURRUT  
1 rue du Menhir  
11600 MALVES en Minervois  
FRANCE

Fax (33) 4.68.25.06.61.

President KIM Dae-jung

The Blue House  
1 Sejong-no  
Chongno-gu

SEOUL KOREA  
Fax : 00. 82-2 770 0253

Carcassonne le 22 Avril 1998

Monsieur le Président,

Faisant suite à mon précédent courrier du 25 Février dernier, je me permets de vous adresser ci-joint, les premières pétitions signées par des français qui luttent avec Amnesty International pour la liberté d'opinion et d'expression dans le monde entier.

**Nous sommes très préoccupés par le cas que représente Monsieur AHN Jae-ku dont l'histoire a beaucoup de similitude avec la votre lorsque vous étiez opposant du pouvoir militaire.**

Nous savons très bien que le programme ambitieux de réformes en matière de Droits Humains que vous avez proposé ne sera pas facile à mettre en place, mais s'il vous plait, Monsieur AHN a vraiment besoin d'aide, il a 65 ans, il est très malade et ne reçoit pas en prison les soins nécessaires.

**Monsieur le Président, au nom des principes qui ont toujours été les vôtres, nous vous demandons instamment la libération du Professeur AHN, incarcéré à TAEGU, n° 3188.**

Fidèle à votre action menée depuis longtemps en faveur des Droits Humains vous avez montré au monde entier votre détermination en graciez bon nombre de prisonniers lors de votre investiture.

Merci, Monsieur le Président de continuer à rendre l'espoir et la vie à ceux de vos concitoyens qui ont été si maltraités.

Amnesty que vous connaissez bien restera un observateur attentif des progrès que vous pourrez réaliser et vous apportera assurément son soutien dans les démarches si difficiles que vous avez promis d'entreprendre.

Merci encore de continuer à affirmer votre volonté d'instaurer une véritable démocratie en Corée. **Nous comptons véritablement beaucoup sur vous.**

Dans l'attente de vos prochaines décisions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.



PRIX NOBEL DE LA PAIX 1977  
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SECTION FRANÇAISE

Nicole MOURRUT

pour le groupe de Carcassonne

4, rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex 11, ☎ 43.38.74.74. Télex Amnesty 213 659 F, Minitel 3615 Amnesty

13 pétitions complètes



Copie  
de  
lettre

Mr et Mme FABRE Jean  
Professeurs  
6, allée des Asphodèles  
11000 CARCASSONNE

à  
M. le Président Kim Dae-jung  
The Blue House  
1 Sejong-ro Changno-gu Seoul  
Republic of Korea.

Excellent,

Je tiens à vous remercier tout d'abord pour votre  
attentive intervention pour attirer votre  
attention sur le cas de Ahn Jae-kw. Cet  
ancien professeur a été arrêté en juin 1996 en vertu  
de la Loi sur la Sécurité Nationale et reconnu  
coupable "d'espionnage" et d'activités "hostiles à  
l'état". Il a été condamné à la prison à  
perpetuité.

Il est évident que ce chef d'accusation  
est sans fondement et que son procès était  
illégal. Ses droits fondamentaux ont été bafoués  
pour avoir uniquement exercé son droit à la liberté  
d'expression.

Je me permets donc de vous demander  
la libération immédiate et inconditionnelle,  
je vous prie de bien vouloir signer après excellent  
l'expression de vos sentiments respectueux.  
Carcassonne le 1. VII. 98.

J. Fabre

Myrtha Pech  
Professeur  
9 rue du Rhin  
11800 Trèbes  
France

Monsieur le Président KIM Dae-jung  
The Blue House  
1 Sejong-no  
Chongno-gu  
SEOUL  
République de Corée

Trèbes, le 29 juin 1998

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillante attention dans une affaire qui me préoccupe.  
Il s'agit de Monsieur AHN Jae-Ku, prisonnier à Taegu, qui a été arrêté en juin 1994 en vertu de la Loi sur la Sécurité Nationale. Il a été condamné à la prison à perpétuité.

Monsieur Ahn Jae-Ku a été adopté par Amnesty International comme prisonnier d'opinion car il exerçait uniquement son droit à la libre expression qui est garantie par la Constitution Coréenne.

Comme vous êtes vous-même un ancien prisonnier d'opinion adopté par Amnesty International et qu'un de vos buts est la défense des droits de l'homme, je me permets de vous demander la libération immédiate et inconditionnelle de Monsieur AHN Jae-Ku.

Dans l'espoir d'être entendue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Envoyé p. Fax

Yme Neli Busch  
La Bastide  
F - 11190 Camps sur Agly

La Bastide

to Mr PARK Sang-cheon  
Minister of Justice

Sir,

I am very glad about the new government of the Republic of Korea, because I know that its members are supporters of Human rights.

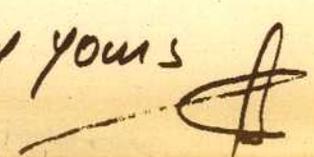
The president is an ancient political prisoner, defended by Amnesty International; he is today the speaker of Human rights throughout ASIA.

The whole world is observing the Republic of Korea on its way towards progress in matter of fundamental rights, which should be a priority, especially in this period of crisis.

This is why I respectfully ask you today to free Mr AHN Jae-ku, political prisoner under life-long sentence, imprisoned in TAEJU prison no 3188.

He is 65 years old and seriously ill.

Please free him.

Respectfully yours  


25.05.98

Neli Busch  
La Bashide  
F-11190 Camps sur Agly

to: Mr CHOI Kyung-kwon  
Ministry of Justice

Mrs Joo Yang-ja  
Ministry of Health and Welfare

Sir,

avec copie à l'Ambassade de Corée

I would like to bring to your attention the case of Mr AHN Jae-Ku, citizen of the Republic of Korea, who is under sentence of lifelong imprisonment by judgement of the Supreme Court of Seoul delivered the 30th of November 1994.

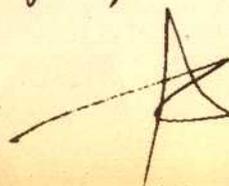
This former university professor of mathematics was accused of acting against the National Security Law (articles 3, 4 and 7). In July 1995 he was transferred from Seoul to the Taejon prison in the region of Choungnam, and in 1997 to the Taegu prison in Talsong-gun.

Mr AHN Jae-ku denies the accusations brought against him and Amnesty International tells us that the trial was not carried out according to the international standards of justice.

The national Security Law seems to allow the imprisonment of persons practising in a non-violent way their right of free speech and of association, and this in spite of the articles 19 and 201 of the Korean Constitution guaranteeing these rights.

This is the reason why I respectfully ask you for the immediate and unconditional liberation of Mr AHN Jae-ku, political prisoner, and also for the amendment of this Law against the constitution.

Respectfully



Myrtha Pech  
Teacher  
9 rue du Rhin  
F 11800 TREBES  
France

Mister CHUN Yong-Taek  
Minister of National Defence  
3-1 Young San-dong  
Yongsan-ku  
SEOUL 110-760

Trèbes, April 25th 1998

Dear Sir,

I have the honour to draw your attention to the case of AHN Jae-Ku, citizen of the Republic of Korea, sentenced to life imprisonment by the SEOUL District Court on the 30th of Novembre 1994. This former University professor of mathematics was arrested under the National Security Law (articles 3,4,7). He is emprisonned in TAEGU - Prison.

Mister AHN Jae-Ku denies the accusations brought up against him and Amnesty International adopted him as a prisoner of opinion. As you certainly know Amnesty International is an independant, non-governmental organisation which defends only prisoners of opinion who have not used or proned violence.

This is why I am demanding the immediate and unconditional release of Mister AHN Jae-Ku.

Mister AHN Jae-Ku is seriously ill and needs medical treatment. I ask you to intervene in order that he can consult independent doctors and that he can receive the necessary medical treatment as long as he is in prison.

The article 19 of the Constitution of Corea as well as the Universal Declaration of Human Rights which your country ratified, say that all citizens have the liberty of expression. I know that your government has liberated a certain number of political prisoners which shows that you want to apply the laws and that you want to lead your republic on the way of democracy. So I certainly do hope that you will intervene in favour of Mister AHN Jae-Ku.

I want to thank you for your interest in this case. I would be very glad to receive an answer from you.

Yours sincerely,

Nadine BAUX

le 21.02.98

2 Rue Lamartine  
11000 CARCASSONNE  
FRANCE

M- KIM Jong-pil  
Président  
United Liberal Democrats  
SEOUL

Monsieur le Président,

Je me permets de vous écrire au sujet de la situation de M- AHN Jae ku, prisonnier sud-coréen, incarcéré à la prison de Taegu (n° 3188) pour un emprisonnement à vie.

M- AHN Jae ku avait exprimé ses idées sur la réunification des deux Corées et a été incarcéré en vertu de la loi sur la Sécurité Nationale.

Avec AMNESTY INTERNATIONAL, je le considère comme un prisonnier d'opinion et je vous demande de tout mettre en œuvre pour sa libération.

Il est vrai que la situation en matière des Droits de l'Homme a beaucoup évolué depuis les années 70 et 80 - la situation économique de la Corée du Sud s'est aussi beaucoup améliorée, et ainsi le niveau de vie des citoyens. De plus, votre pays joue maintenant un rôle actif dans les organisations internationales comme les Nations-Unies.

Cependant, des réformes supplémentaires en matière de Droits de l'Homme sont nécessaires. C'est une préoccupation qui doit rester essentielle pour tous les pays du monde afin que les droits et les libertés fondamentaux soient respectés pour tous - Les Droits de l'Homme sont universels et ont été reconnus tels par des gouvernements du monde entier au travers de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des autres traités internationaux, en particulier par votre pays.

C'est pourquoi, j'espère que vous pourrez accorder suite à ma requête concernant T AHN Jae Ku, dans un but de justice et de paix. Je vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes plus respectueuses salutations.



→ Nicole

**Sylvie MIROLO-SUAREZ**  
**10 rue de Lorraine**  
**11 000 CARCASSONNE**  
**FRANCE**

Carcassonne, 8 December 1997

**Mr SONG Jong-eui**  
**Ministry of Legislation**  
**77 Sejong-no**  
**Chongno-gu**  
**SEOUL**  
**KOREA / République de Corée**

Sir,

I have the honour to draw your attention to the case of **AHN Jae-Ku**, citizen of the Republic of KOREA, sentenced to life imprisonment by the Seoul District Court on the 30th of November 1994.

This former University professor of mathematics was arrested under the National Security Law (articles 3, 4 and 7). In August 1995, he was transferred from Seoul to Taejon prison. For a few months he has been transferred in the Taegu Prison, in TALSONG-GUN.

Mr HAN Jae-Ku suffers of severe diseases. Therefore I write You in order to appeal your attention on this case, and to ensure that he is given adequate diet and medical treatment. Please could you intervene so that this former professor can enjoy some relief and better conditions of living during the end of the Year 1997 ?

I thank you for your personal interest in this case.

Respectfully yours,

*Sylvie Mirolo-Suarez*

Myrtha Pech  
Teacher  
9 rue du Rhin  
F 11800 TREBES  
France

CORRECTION BUREAU  
Ministry of Justice  
1 Chungang-dong  
Kwachon-myong  
Shihung-gun  
KYONGGI-Province  
Republic of Korea

Trèbes, nov 10th, 1997

Dear Sir,

I have the honour to draw your attention to the case of AHN Jae-Ku, citizen of the Republic of Korea, sentenced to life imprisonment by the SEOUL District Court on the 30th of Novembre 1994. This former University professor of mathematics was arrested under the National Security Law (articles 3,4,7). He is imprisoned in TAEGU - Prison.

Mister AHN Jae-Ku denies the accusations brought up against him and Amnesty International adopted him as a prisoner of opinion. As you certainly know Amnesty International is an independant, non-governmental organisation which defends only prisoners of opinion who have not used or proned violence.

I would like to draw your special attention to the fact that Mister AHN Jae-Ku is very ill and needs special treatment.

When he was in TAEJON prison, the letters and cards we send him were, most of the time, not handed over to Mister AHN Jae Ku. and i would like you to assure this right of the prisoner. I certainly do hope that he is allowed to receive his letters and cards in the new prison

The article 19 of the Constitution of Corea as well as the Universal Declaration of Human Rights say that all citizens have the liberty of expression.

This is why I am demanding the immediate and unconditional release of Mister AHN Jae-Ku.

I want to thank you for your interest in this case and hope that you will intervene in behalf of Mister Ahn Jae-Ku.

I would be very glad to receive an answer from you.  
Yours sincerely,

le 13.10.77

Nadine BAUX

12 Rue Lamartine

11000 CARCASSONNE

FRANCE

M. KOH Kun

The Prime Minister's Office

77 Sejong-ro

Chongno-gu

SEOUL 110.760

République de CORÉE

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le sort de AHN Jae-Ku, citoyen de la République de Corée, incarcéré à vie à la prison de Talsong-gun, en raison de ses opinions sur la réunification des deux Corées.

Avec AMNESTY INTERNATIONAL, je sollicite la libération immédiate et inconditionnelle de AHN Jae Ku qui n'a fait qu'user du droit à la liberté d'opinion et d'expression reconnu à tout être humain dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

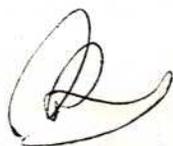
Cette condamnation est surprenante puisque l'article 19 de la Constitution de votre pays stipule que "Tous les citoyens jouissent de la liberté d'opinion".

M<sup>r</sup> AHN Jae ku a toujours agi de manière  
pacifique et n'a jamais recouru à la violence.

Il est âgé et malade, et maintenant, très  
éloigné de sa famille.

Je vous remercie par avance pour l'intérêt  
que vous pourrez accorder à ma requête.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre,  
l'expression de ma très haute considération.



Jacques Béaloue  
11840 BELCAIRE  
FRANCE

le 17 juillet 1997

copie de la  
lettre envoyée  
le 17-7-97  
au Vice-Ministre de  
l'Information

Monsieur le Ministre de l'Information

J'ai l'honneur de venir vous rappeler le cas de

M. AHN JAE-KU

qui est un prisonnier d'opinion, dans votre pays, et  
dont la section française d'Amnesty international, du  
département de l'Aide, s'occupe particulièrement

M. AHN JAE-KU a été condamné à la prison à vie, pour  
avoir exercé son droit à la liberté d'opinion

Cette condamnation indigné le monde entier.

Je viens vous demander de faire tout ce qui est en votre  
pouvoir pour <sup>obtenir la</sup> ~~faire~~ libération <sup>de</sup> cet homme qui est âgé,  
malade et qui souffre, depuis des années, dans son corps  
et dans son esprit.

Votre pays, qui semble avancer vers la démocratie, ferait  
un beau geste humanitaire en libérant ce prisonnier  
d'opinion

Nous savons qu'il vient d'être transféré dans la  
prison Taegu à Talsong-Gun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes  
respectueuses salutations.

J. B. U.

Jacques Béalairé  
11340 Belcaire  
FRANCE

Le 20 - 02 - 1997

3

membre d'Amnesty  
international  
section française

copie

Monsieur le Ministre de l'Éducation

J'ai l'honneur de venir vous soumettre le cas de :

M. AHN - JAE - KU  
prisonnier politique dans votre pays, et dont la section  
française de l'Aide, d'Amnesty international, s'occupe  
particulièrement.

Même si nous avons apprécié les quelques soulagements qui  
ont été apportés à ses conditions de détention, il n'en reste  
pas moins que cet homme, âgé et malade, reste en prison,  
et ce, uniquement à cause de ses opinions.

Ce n'est pas à un responsable de l'Éducation que  
j'apprendrai que les idées exprimées en toute liberté, ne  
sauraient être considérées comme un délit, du moins dans  
un pays de démocratie.

Je vous demande donc de bien vouloir intervenir en  
sa faveur, afin de le rendre à la liberté et à l'affection  
de sa famille, où il recevra les soins que nécessitent son  
âge et sa mauvaise santé physique.

Comptant sur votre intervention personnelle, je vous  
prie d'agréer, Monsieur le Ministre de l'Éducation, mes  
respectueuses salutations.

JZur

enseignant retraité de  
l'Éducation Nationale

membre d'Amnesty international  
section française